

Aide-mémoire sur les travaux et le relogement aux habitations Chester



Après avoir constaté certains problèmes au niveau de l'enveloppe des bâtiments, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a mandaté ses professionnels pour réaliser des études afin de mieux comprendre la situation. Une rencontre d'information a eu lieu le 8 août dernier afin de faire le point sur l'état de santé des immeubles, sur les travaux à effectuer et sur les étapes à venir pour corriger la situation aux habitations Chester, situées aux 5210, 5220 et 5222, avenue Walkley.

Les études réalisées ont permis de confirmer que la structure des bâtiments est saine, mais que l'enveloppe présente quelques problèmes qui nécessiteront des travaux. Les dernières analyses ont aussi confirmé une contamination fongique.

Les problèmes liés à l'enveloppe des bâtiments qui ont été signalés doivent être réglés, et la décontamination doit être effectuée. La toiture, la maçonnerie, les balcons, les portes et les fenêtres seront remplacés. À l'intérieur des logements, des travaux de décontamination fongique ainsi que la rénovation de toutes les salles de bain et les cuisines sont prévus.

Ces importants travaux permettront de moderniser les immeubles et d'y apporter de nombreuses améliorations, mais ils occasionneront un bruit intense et beaucoup de poussière. Des échafaudages, de l'équipement lourd et des conteneurs devront être installés à proximité des immeubles. Les sources de dérangement seront nombreuses, dont le va-et-vient fréquent de plusieurs ouvriers. De plus, compte tenu de la nature des travaux, les logements ne pourront pas être isolés adéquatement en hiver.

Pour toutes ces raisons, l'OMHM souhaite reloger les locataires des habitations Chester. Il en va de leur confort et de leur sécurité.

L'OMHM est conscient que ces travaux entraîneront de nombreux bouleversements pour les locataires et il s'y engage dans le but d'améliorer leur milieu de vie de manière durable. C'est avec la collaboration des locataires que cet objectif pourra être atteint. Ces derniers seront d'ailleurs consultés avant la réalisation des travaux. Ces actions font partie de l'engagement social de l'OMHM dans le quartier.

AVEC VOUS, C'EST NATUREL



L'OMHM a tenu une rencontre d'information le **8 août dernier**, en présence de **Julie Chalifour**, agente de liaison, **Mohamed Foufa**, directeur de projets, **Martine Di Loreto**, directrice des services aux locataires, et **Ève Cardinal**, chargée de communications. Ils étaient sur place pour discuter des résultats des études, faire le point sur l'état de santé des immeubles et sur le relogement. Les prochaines étapes des travaux ont également été abordées.

Lors de cette rencontre, des rendez-vous ont été fixés avec les familles. Ces rencontres individuelles permettront au personnel de l'OMHM d'échanger avec les locataires afin de trouver le logement qui leur convient le mieux dans le parc de logements disponibles de l'OMHM.

Par ailleurs, l'OMHM aimerait **consulter les locataires** sur différentes options pour le réaménagement des salles de bain et des cuisines, sur certains aspects de la façade des immeubles ainsi que sur l'aménagement des terrains. Il souhaite aussi les entendre plus globalement sur leurs besoins, afin que ces travaux soient une occasion d'améliorer leur milieu de vie. L'OMHM tiendra donc une **rencontre de consultation dans la semaine du 19 août**. Surveillez les avis à cet effet sur votre porte ou dans votre boîte aux lettres.



Si vous avez des **questions ou des préoccupations relatives à la situation dans vos immeubles et aux travaux prévus, vous pouvez joindre votre agente de liaison, Julie Chalifour, en composant le 514 868-3250.**

LE RELOGEMENT

Lors des rencontres individuelles:

- 1) La liste des symptômes liés aux moisissures sera révisée avec chacun afin d'en savoir un peu plus sur l'état de santé des membres de la famille;
- 2) Les locataires devront indiquer leurs choix de quartiers;
- 3) Ils devront signer l'avis de réparations majeures, confirmant qu'ils ont été avisés des travaux à venir et de leur relogement pour environ deux ans.

Le personnel de l'Office s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver le logement qui conviendra le mieux aux locataires parmi les logements disponibles à l'OMHM. Voici les critères qui détermineront les priorités de relogement :

- 1) **L'état de santé** (symptômes liés aux moisissures et autres problèmes de santé);
- 2) **L'âge des enfants** (enfants en bas âge, plus vulnérables à la présence de moisissures, et enfants d'âge scolaire, pour limiter les déménagements en cours d'année scolaire);
- 3) **L'ancienneté** dans les HLM à Montréal.

Tous les locataires devraient avoir emménagé dans leur nouveau logement à l'automne 2013. Précisons que, lorsque les travaux seront terminés, les locataires pourront choisir de réintégrer leur ancien logement, aux habitations Chester, ou de rester dans leur nouveau logement. Pendant toute la période du relogement et des travaux, l'OMHM continuera d'informer les locataires sur l'avancement des travaux en communiquant avec eux à leur nouvelle adresse.



Si vous avez des **questions relatives au relogement, vous pouvez joindre votre agente de location, Danyèle Myre, en composant le 514 868-4763.**

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RELOGEMENT



Q. AURAI-JE UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT ?

Oui. L'OMHM a déployé ses équipes pour que le relogement se fasse le plus aisément possible pour les locataires. Déjà, plusieurs logements propres et repeints ont été sélectionnés et réservés dans le quartier et dans d'autres quartiers à proximité. Aussitôt que possible, l'OMHM communiquera avec vous pour faire l'attribution des logements.



Q. L'OMHM PAIERA-T-IL MON DÉMÉNAGEMENT ?

Oui, selon les conditions suivantes. Une fois qu'un logement aura été attribué, une date de déménagement sera convenue. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à la disposition des locataires, afin de leur permettre d'être prêts le jour du déménagement.



Q. QUI PAIERA LES AUTRES FRAIS RELATIFS AU DÉMÉNAGEMENT, COMME CEUX DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT ?

Une allocation de **400\$** sera remise sous forme de chèque à chaque ménage relogé. Cette allocation permet de couvrir les frais liés au déménagement (changement d'adresse, transfert des services publics comme le téléphone, le câble et l'internet).



Q. Y AURA-T-IL UN CHANGEMENT DANS MON LOYER ?

Le loyer continuera d'être établi selon la règle actuelle, soit 25 % de vos revenus.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR SUR LES MOISSURES

L'OMHM souhaite, par mesure de prévention, vous renseigner sur les moisissures et leurs effets possibles sur la santé.

Q. QUE SONT LES MOISSURES ?

Les moisissures sont des champignons microscopiques que l'on trouve à peu près partout et qui ont tendance à s'accumuler dans les endroits humides. Les moisissures dispersent dans l'air de fines particules, les spores, qui peuvent avoir un impact sur la santé si elles sont présentes en quantité importante.

Q. QUELS SONT LEURS EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ?

Les personnes affectées peuvent manifester des symptômes comparables à ceux des allergies : irritation des yeux, du nez et de la gorge, écoulement nasal et congestion des sinus. L'asthme et des infections sous forme de sinusite ou de bronchite sont aussi des effets qu'on rencontre très fréquemment. Les personnes qui souffrent d'asthme, qui sont sujettes aux bronchites ou à d'autres problèmes respiratoires ou qui fument sont donc plus susceptibles de développer des problèmes en lien avec la présence de moisissures. Toutefois, les personnes exposées à la moisissure ne développent pas toutes un problème de santé.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS DE CHESTER

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :
Julie Chalifour
- ◆ Directeur de projets :
Mohamed Foufa



EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Directeur à l'entretien et aux réparations :
Christian Gignac
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
Elvio Veras
- ◆ Agente de location :
Danyèle Myre
- ◆ Organisatrice communautaire :
Valéria Tarento



Les travaux majeurs prévus dans votre immeuble sont financés par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Société canadienne hypothèques et de logement (SCHL) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Société
d'habitation
Québec



L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-6442

INFOCHANTIER vous informe sur les chantiers de travaux majeurs prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les chantiers de consultation qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination
Marie-Eve Leblanc

Révision
Linguitech

Graphisme
2NSB